

S'organiser pour demander des subventions et répondre à des appels à projets dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma

Programme générique en date du 25 juin 2023. Il peut être adapté à vos besoins.

Présentation générale	S'organiser pour demander des subventions et répondre à des appels à projets dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma
Pré-requis	Avoir une expérience dans le domaine de l'audiovisuel ou du cinéma
Objectifs généraux	Savoir s'organiser pour demander des subventions et répondre à des appels à projets dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma
Objectifs opérationnels, pédagogiques, évaluables	<ul style="list-style-type: none">• Savoir évaluer le temps nécessaire pour transmettre des éléments nécessaires à des demandes de subvention et à des réponses à des appels à projets pour concevoir un retroplanning commun• Concevoir un langage commun pour gagner en efficacité lors des demandes de subvention et des réponses aux appels à projets
Public concerné	Personnes impliquées dans un projet audiovisuel ou cinéma nécessitant de demander des subventions ou de répondre à des appels à projets.
Méthodes mobilisées	Implication des stagiaires dans le diagnostic afin qu'ils prennent conscience de leurs besoins réels Co-construction des outils avec les stagiaires afin que ceux-ci correspondent à leur manière de fonctionner Appropriation et application en situation de travail et en lien direct avec les besoins des stagiaires Amélioration des outils après la phase d'appropriation, afin que ceux-ci correspondent au mieux aux besoins des stagiaires
Modalités d'organisation	Formation organisée dans les locaux du ou des porteurs de projets en fonction des disponibilités du formateur et des stagiaires. Un planning est établi à acceptation des devis par les stagiaires.
Modalités d'évaluation	Évaluation des compétences acquises lors d'une présentation, effectuée par les stagiaires, de leur utilisation des outils pendant l'intersession.
Accessibilité des personnes en situation de handicap	L'accessibilité d'un organisme de formation doit répondre au principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap, établi par la loi Handicap du 11 février 2005. Accès aux formations À chaque personne son projet de formation adapté à ses besoins spécifiques. Nos formations et les locaux dans lesquels elles se déroulent sont accessibles à toutes et tous. En cas de besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter la référente handicap de Coopaname : Carine Julien / of@coopaname.coop .
Tarif indicatif	4008 € HT (4809,6 € TTC) 334 € HT (400,8 € TTC) de l'heure Tarif inter-entreprises par stagiaire. Contactez-nous pour un tarif de groupe
Durée	12 heures

Intervenant(e)

Son CV

[2NRLuHG_Y23pT1sBg1bVN/view?usp=sharing](#)

Mikael GLUSCHANKOF

Recherche de financements et accompagnement administratif

Contenus

Programme :

Diagnostic des besoins des stagiaires en lien avec leurs projets et leurs manières de fonctionner

Transmission d'outils et co-conception d'outils sur-mesure en lien avec les besoins identifiés lors du diagnostic

Intersession : application et appropriation des outils en situation de travail et en rapport direct avec les besoins des stagiaires